



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 11 juin 2019 à 19 h, sous la présidence du maire M. Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Serge Bourgeois, directeur de l'aménagement du territoire et greffier adjoint

Quelque quinze personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

CM1906-1301

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2019
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux

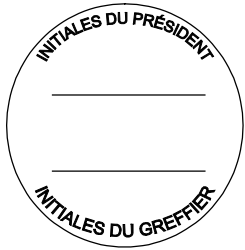


Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2019

No. de résolution
ou annotation

- 7.1 Administration
- 7.2 Finances
 - 7.2.1 Programme Supplément au loyer – Projet de construction destiné aux personnes âgées en légère perte d'autonomie AccèsLogis - Volet II – Logis communautaires l'Harmonie
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
- 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.5.1 Autorisation de signature – Protocole d'entente des premiers répondants
- 7.6 Aménagement du territoire
 - 7.6.1 Résolution de contrôle intérimaire concernant les nouvelles constructions dans le secteur de la Montagne – Village de L'Île-du-Havre-Aubert
 - 7.6.2 Certificat de conformité conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) – Règlement n° 2019-001 – Municipalité de Grosse-Île
- 7.7 Développement du milieu et des communications
 - 7.7.1 Autorisation d'appel d'offres – Approbation des critères de pondération – Services professionnels pour l'élaboration et la réalisation d'une campagne de promotion de la Stratégie d'attraction des personnes aux Îles-de-la-Madeleine
 - 7.7.2 Autorisation de dépôt de demandes d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec et à Développement économique Canada – Projet-pilote d'accélérateur d'entreprises
 - 7.7.3 Octroi d'un mandat d'accompagnement – Analyse et conceptualisation d'un projet d'écoquartier
 - 7.7.4 Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Aventures des Îles – Deuxième analyse
- 7.8 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10 Réglementation municipale
 - 7.10.1 Avis de motion – Règlement n° CM-2019-07 instituant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis pour l'octroi d'une aide financière ou un crédit de taxes



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2019

- 7.10.2 Dépôt du projet de règlement n° CM-2019-07 instituant un programme d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis pour l'octroi d'une aide financière ou un crédit de taxes
8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM1906-1302

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2019

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2019.

La conseillère de L'Île-du-Havre-Aubert, Mme Suzie Leblanc, s'oppose à l'adoption du procès-verbal tel qu'il a été rédigé, puisque celui-ci ne fait pas mention des raisons de son opposition et des commentaires émis par cette dernière lors de l'adoption de la résolution n° CM1906-1294 concernant les travaux d'asphaltage sur le réseau artériel de la Communauté maritime.

La mairesse de Grosse-Île, Mme Rose Elmonde Clarke, s'oppose également à l'adoption du procès-verbal tel qu'il a été rédigé, car celui-ci ne fait pas mention des raisons de son opposition lors de l'adoption de la résolution n° CM1906-1297 relative au dépôt du registre du règlement d'emprunt n° CM-2019-04. Elle s'oppose également à la formulation de la résolution d'adoption du règlement d'emprunt n° CM-2019-04 relatif à des travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime et un emprunt de 2 400 000 \$ pour les mêmes raisons.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à la majorité des voix

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été déposé.

RAPPORT DES COMITÉS

Le maire fait le point sur les divers rencontres et comités qui se sont tenus depuis la dernière séance du conseil de la Communauté maritime.

Commissions consultatives citoyennes

Le maire fait part qu'à ce jour, la moitié des commissions consultatives citoyennes municipales se sont rencontrées. De plus, au cours de la semaine prochaine, une formation s'adressant aux membres des commissions sera offerte par l'Institut du Nouveau Monde.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2019

Assemblée publique de consultation – Règlement n° 2019-08 concernant un changement de zonage

Le maire fait un rappel sur l'assemblée publique de consultation qui s'est tenue à la Maison de la culture, à compter de 19 h hier soir, laquelle visait à informer les citoyens sur les conséquences de la mise en place d'un nouveau règlement modifiant le zonage et pour entendre les personnes qui désiraient s'exprimer sur ce sujet. L'objectif du règlement est entre autres d'autoriser, dans la zone périmètre urbain (Pu9), les ateliers de réparation et de construction de bateaux.

Quelque 75 personnes étaient présentes lors de cette rencontre. Les interventions citoyennes ont permis de constater qu'il n'y a pas d'opposition au changement de zonage, mais de réelles préoccupations des utilisateurs actuels face à la vente de l'immeuble et à son changement d'usage et aux impacts qu'une telle situation aura sur la poursuite de leurs activités sportives, culturelles et autres. Le maire s'est dit prêt à travailler et à les accompagner dans une démarche de mise en œuvre d'un projet pouvant répondre à leurs besoins.

Lien maritime Montréal – Les Îles

Le maire revient sur l'annonce du ministre des Transports du Québec, François Bonnardel, de remettre à plus tard sa visite aux Îles prévue pour le 12 juin afin de faire part de la décision du gouvernement du Québec en ce qui concerne l'avenir du lien maritime Montréal – Les Îles.

En effet, moins de deux semaines avant la fin des travaux, le maire avait annoncé son retrait du comité interministériel. La semaine dernière, le maire a pu rencontrer le ministre Bonnardel pour lui faire part de la vision des gens des Îles. Le maire se dit confiant pour la suite des choses.

Par ailleurs, il informe que M. Drapeau, de l'Association des fournisseurs de la Davie, lui a téléphoné pour lui faire part de son inquiétude au sujet du choix du lieu de construction du futur navire. Cependant, contrairement à ce qui a été véhiculé dans les médias, le maire affirme n'avoir conclu aucune entente avec les gens de la Davie. Il rappelle que c'est au gouvernement du Québec qu'appartient de décider où il fera construire le navire.

Suivi Bell Canada – Implantation d'une tour de communication

Le 3 juin dernier, Bell Canada mettait fin à son processus de consultation publique. Le maire informe que le conseil municipal va déposer un mémoire qui fera valoir l'importance de contrer les impacts sur la santé humaine et animale et de préserver les paysages.

Toutefois, à la suite d'une discussion avec les représentants de Bell, le maire pense qu'il est peu probable que la tour soit érigée en 2019 et il est d'avis que Bell Canada démontre une certaine ouverture quant à la localisation de la tour.



No. de résolution
ou annotation

CM1906-1303

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2019

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 26 avril au 30 mai 2019 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 2 588 957,88 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

FINANCES

CM1906-1304

Programme Supplément au loyer – Projet de construction destiné aux personnes âgées en légère perte d'autonomie AccèsLogis - Volet II – Logis communautaires l'Harmonie

CONSIDÉRANT QUE Logis communautaires l'Harmonie présentera un projet d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine est en faveur de la construction neuve d'un édifice à logements pour personnes âgées en légère perte d'autonomie;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis exige la participation de la Communauté maritime au programme Supplément au loyer pour son acceptation par la SHQ;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine confirme sa participation au programme Supplément au loyer pour le projet de construction présenté par Logis communautaires l'Harmonie, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant les cinq (5) premières années pour au moins 20 % des unités de logement prévues au projet, et ce, jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2019

HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM1906-1305

Autorisation de signature – Protocole d'entente des premiers répondants

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine désire offrir à sa collectivité un service de premiers répondants de niveau 3 sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer une entente établissant les rôles et responsabilités des partenaires impliqués, soit la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, le Centre d'appel d'urgence des régions de l'est du Québec, Ambulance Leblanc inc. et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke, appuyée par M. Benoit Arseneau, il est résolu à l'unanimité

que le directeur des projets spéciaux, Jean Richard, soit désigné pour agir, pour et au nom de la Municipalité, à titre de responsable du service des premiers répondants;

que le directeur général, Serge Rochon, soit autorisé à signer le protocole d'entente concernant l'implantation et le fonctionnement du service de premiers répondants.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CM1906-1306

Résolution de contrôle intérimaire concernant les nouvelles constructions dans le secteur de la Montagne – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

CONSIDÉRANT QUE l'article 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au conseil de la Communauté maritime d'interdire par le biais d'une résolution de contrôle intérimaire, les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions et, sous certaines conditions, les demandes d'opérations cadastrales et les morcellements de lots faits par aliénation;

CONSIDÉRANT QU' un secteur bordant de part et d'autre le chemin de la Montagne dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert est maintenant desservi par l'aqueduc municipal à la suite du bouclage du réseau principal complété à l'automne 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle réalité ne correspond plus au règlement de zonage en vigueur puisque le



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2019

secteur est actuellement couvert par des zones forestières dans lesquelles il n'y a habituellement pas de réseau public d'aqueduc et où le développement est par le fait même restreint;

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée d'un réseau d'aqueduc favorise le développement domicilié ce qui va mettre de la pression sur un secteur qui était jusqu'à présent considéré comme un milieu naturel;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens de L'Île-du-Havre-Aubert ont manifesté leurs préoccupations quant à l'avenir de ce secteur, notamment en regard de la déforestation que peut entraîner l'implantation de nouvelles constructions;

CONSIDÉRANT QUE dans ces conditions, une modification de zonage exige une réflexion plus poussée qui tiendra compte des différents paramètres le tout en collaboration avec les citoyens et principalement les propriétaires fonciers concernés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère opportun d'interdire toute construction sur les lots visés dans l'attente d'avoir complété son processus d'analyse;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

qu'à titre intérimaire, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'une réglementation appropriée établisse les règles applicables, soient interdites toutes nouvelles constructions sur les lots suivants :

| | | | | | |
|-----------|-------------|-------------|-----------|-----------|-----------|
| 4 272 061 | 4 272 062 | 4 272 063 | 4 272 064 | 4 272 065 | 4 272 066 |
| 4 272 067 | 4 272 068 | 4 272 070 | 4 272 071 | 4 272 073 | 4 272 075 |
| 4 272 078 | 4 272 079 | 4 272 080 | 4 272 081 | 4 272 083 | 4 272 085 |
| 4 272 368 | 4 272 420 | 4 272 421 | 4 272 422 | 4 272 423 | 4 272 424 |
| 4 272 425 | 4 272 426 | 4 272 427 | 4 272 815 | 4 272 820 | 4 272 821 |
| 4 272 822 | 4 272 823 | 4 272 824 | 4 272 825 | 4 272 901 | 4 272 902 |
| 4 272 904 | 4 272 905-P | 4 272 906-P | | | |

Le tout tel qu'illustré à l'annexe A du présent document.

CM1906-1307

Certificat de conformité conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) – Règlement n° 2019-001 – Municipalité de Grosse-Île

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité Grosse-Île a modifié son règlement de zonage n° 2012-002 afin de retirer les lots 3 776 794 et 3 779 925 et une partie du 3 776 795 de la zone forestière Fa6 et les inclure à la zone résidentielle Rb6;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grosse-Île a adopté le règlement n° 2019-001 lequel modifie son règlement de zonage n° 2012-002;

CONSIDÉRANT QUE la délivrance d'un certificat de conformité à l'égard du schéma d'aménagement et de développement de la Communauté maritime est nécessaire à l'entrée en vigueur du règlement n° 2019-001;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faite par le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

de signifier à la Municipalité de Grosse-Île que le règlement n° 2019-001 est conforme aux orientations du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire.

Cette résolution constitue le certificat de conformité prévu à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1).

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM1906-1308

Autorisation d'appel d'offres – Approbation des critères de pondération – Services professionnels pour l'élaboration et la réalisation d'une campagne de promotion de la Stratégie d'attraction des personnes aux Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime coordonne la mise en œuvre d'une stratégie d'attraction des personnes pour les Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime possède tous les éléments et les outils composant l'image de marque du territoire;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire rayonner de façon créative et avec envergure cette image de marque;

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit approuver la méthode de pondération qui sera utilisée lors du processus d'évaluation des offres de services professionnels;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2019

que le conseil de la Communauté maritime autorise la directrice du développement du milieu, Gabrielle Landry, à lancer un appel d'offres pour l'élaboration et la réalisation d'une campagne de promotion de la Stratégie d'attraction des personnes aux Îles-de-la-Madeleine pour les deux prochaines années;

que le conseil approuve les critères et la pondération ci-dessous mentionnés aux fins de l'évaluation des offres de services professionnels qui seront reçues relativement à ce projet :

- Réalisations pertinentes de l'agence : 20 points
- Valeur ajoutée (capacités, compétences, attributs uniques) : 25 points
- Plan de réalisation, administration et mécanismes de contrôle : 20 points
- Compatibilité (visions, valeurs, équipes) : 10 points
- Prix et grille tarifaire : 15 points
- Qualité de la présentation : 10 points

CM1906-1309

Autorisation de dépôt de demandes d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec et à Développement économique Canada – Projet-pilote d'accélérateur d'entreprises

CONSIDÉRANT les compétences dévolues à la Communauté maritime en développement économique et en soutien à l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT l'importance d'agir concrètement sur les enjeux de la diversification économique que sont l'attraction des investissements, la valorisation des matières résiduelle, la consolidation des emplois existants et l'établissement de solutions aux besoins de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT la décision de la Communauté maritime et de ses partenaires d'aller de l'avant avec un plan de diversification économique;

CONSIDÉRANT QUE les consultations menées durant les derniers mois auprès des partenaires et des entrepreneurs ont conduit à un consensus sur la structure d'accompagnement à mettre en place pour relever les défis de croissance des entreprises;

CONSIDÉRANT QU' un projet-pilote d'accélérateur d'entreprises permettra de mobiliser un réseau de conseillers et d'experts pour accompagner quelques entreprises dans leur croissance et de jeter les bases pour une structure d'accompagnement de l'ensemble des entreprises;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2019

que le conseil de la Communauté maritime confie le mandat au Service du développement du milieu de déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR) et auprès de Développement économique Canada (DEC) pour la mise en œuvre du projet-pilote d'accélérateur d'entreprises;

que le conseil autorise le directeur général, Serge Rochon, à signer tous les documents relatifs à ces demandes d'aide financière et aux ententes éventuelles à intervenir avec les ministères concernés.

CM1906-1310

Octroi d'un mandat d'accompagnement – Analyse et conceptualisation d'un projet d'écoquartier

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mis en place, en avril 2019, une commission consultative sur le développement économique dont les premiers mandats proviennent des recommandations identifiées à la Stratégie d'attraction des investissements et des entrepreneurs de la Communauté maritime;

CONSIDÉRANT QU' un des premiers mandats de cette commission consiste à analyser un projet d'implantation d'un écoquartier accueillant un pôle technologique au centre de Cap-aux-Meules;

CONSIDÉRANT QUE la commission et l'équipe technique municipale doivent s'adjoindre une expertise externe pour les accompagner dans l'analyse et la conceptualisation d'un projet d'écoquartier adapté à la réalité locale;

CONSIDÉRANT QU' un projet d'écoquartier doit être porteur et être cohérent avec les stratégies municipales telles que la revalorisation du centre-ville de Cap-aux-Meules, la stratégie énergétique territoriale et la stratégie d'attraction des personnes et des entreprises;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'intérêt a été mené auprès d'organismes spécialisés et qu'un comité de sélection, formé de représentants des services de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, de l'ingénierie des TIC et des bâtiments et du développement du milieu, s'est rencontré le 28 mai 2019 et a procédé à l'analyse de deux propositions;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

d'octroyer un mandat de gré à gré à l'organisme sans but lucratif, Écohabitation, au prix de 58 000 \$ plus les taxes, pour accompagner la commission consultative sur le développement économique et l'équipe technique municipale dans l'analyse et la conceptualisation d'un projet



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2019

écoquartier accueillant un pôle technologique au centre de Cap-aux-Meules;

de financer ce mandat à même le budget affecté au projet Climat municipalités 2.

CM1906-1311

Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Aventures des Îles – Deuxième analyse

CONSIDÉRANT le dépôt d'une d'aide financière par l'organisme Aventures des Îles dans le cadre du volet initiatives rurales de la Politique de soutien aux projets structurants du Fonds de développement des territoires pour la réalisation d'initiatives par des organismes du territoire;

CONSIDÉRANT la concordance de ce projet avec certains objectifs du projet de territoire Horizon 2025;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse lors de sa rencontre du 19 mars 2019, a reconnu la pertinence de l'événement, mais qu'il n'a pu compléter son analyse en raison des documents manquants;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a demandé un complément d'information à l'égard de ce projet et que des documents supplémentaires ont été déposés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine autorise le versement d'une aide financière à l'organisme Aventures des Îles, selon les modalités prévues à la Politique de soutien aux projets structurants du Fonds de développement des territoires, et ce, sous réserve du dépôt par la promotrice des documents et des preuves de paiement exigibles à ladite politique.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM1906-1312

Avis de motion – Règlement n° CM-2019-07 instituant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis pour l'octroi d'une aide financière ou un crédit de taxes

Le conseiller M. Jean-Philippe Déraspe donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement instituant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis pour l'octroi d'une aide financière ou un crédit de taxes.



No. de résolution
ou annotation

CM1906-1313

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2019

Dépôt du projet de règlement n° CM-2019-07 instituant un programme d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis pour l'octroi d'une aide financière ou un crédit de taxes

CONSIDÉRANT QUE le Logis communautaire l'Harmonie projette d'effectuer des travaux d'agrandissement visant à augmenter la capacité d'accueil des personnes âgées en légère perte d'autonomie et permettre à cette clientèle de demeurer dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre à l'Office municipal d'habitation de bénéficier du programme AccèsLogis, il y a lieu d'instaurer un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec au moyen d'un règlement;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté au conseil et est déposé en cours de séance conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2019-07 séance tenante.

AFFAIRES DIVERSES

Suivi du dossier de la réserve écologique de l'Île-Brion

Le maire rappelle l'annonce faite par l'ancienne ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, Isabelle Mélançon, concernant l'investissement de l'ordre d'un demi-million de dollars pour la mise en place d'un programme éducatif et la restauration d'infrastructures à l'île Brion telles que pavillon d'accueil, petits quais et autres.

Jusqu'à tout récemment, il n'y avait pas eu de développement dans ce dossier. Il y a de cela environ un mois, les ministères impliqués ont activé la mise sur pied de comités, dont le comité de gestion (volet intervention), que la mairesse de Grosse-Île, Mme Rose Elmonde Clarke, a accepté de présider. Deux autres comités seront formés dont un concernant les infrastructures et l'autre le programme éducatif de la réserve écologique.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 juin 2019

Remerciements du maire à l'endroit de ses collègues membres du conseil

Le maire profite de l'occasion pour remercier les membres du conseil de leur implication dans les divers comités et commission où leur présence est essentielle pour l'avancement des dossiers. Il est conscient du travail que la fonction d'élu exige d'autant plus que pour la plupart d'entre eux, ils doivent concilier travail, famille et engagement municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Protection des paysages et de l'environnement à la MIM – Sensibilise le conseil à freiner l'émission de permis de construction dans ces zones paysagères, particulièrement en ce qui concerne les immeubles résidentiels destinés à la location touristique en saison estivale
- ❖ Conceptualisation d'un projet d'écoquartier – Questionne le maire si ce projet inclut le microréseau d'Hydro-Québec – Demande formellement une étude avec Hydro-Québec sur la localisation du microréseau
- ❖ Règlement de contrôle intérimaire concernant les nouvelles constructions dans le secteur de la Montagne – Imposition d'un moratoire de 90 jours.

CM1906-1314

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 20 h 10.

Jonathan Lapierre, maire

Serge Bourgeois, greffier adjoint